



1er juillet 2022

COVID-19 : Point sur la situation sanitaire



La circulation virale est en forte augmentation et évolue rapidement, de façon défavorable, sur le plan national comme sur le plan départemental. Dans le Cantal, le taux d'incidence s'établit en effet à 429,9 pour 100 000 habitants pour la semaine glissante du 19 au 25 juin 2022 (semaine 25), contre 352,2 pour la semaine 24 et 202,4 la semaine 23, soit une augmentation en 5 semaines de 279 % pour le Cantal (+ 294 % pour la région ARA et au plan national en 5 semaines également).

L'impact de l'épidémie sur les services hospitaliers reste faible à ce stade mais l'augmentation des admissions en hôpital est constante ; il y a actuellement 25 personnes hospitalisées pour COVID-19, dont 3 en soins critiques, dans le département. Toutefois, afin de limiter la reprise épidémique, il est nécessaire de rappeler les consignes suivantes :

- se laver fréquemment les mains,
- aérer régulièrement les espaces clos,
- porter un masque dans les lieux de promiscuité, les espaces clos et en particulier les transports en commun en période d'affluence,
- se tester dès les premiers symptômes et s'isoler immédiatement en cas de positivité.

Ces mesures sont des recommandations, elles n'ont pas de caractère obligatoire. Elles font appel à la responsabilité de tous.

En complément, il est demandé à chacun de vérifier son schéma vaccinal, et plus particulièrement les personnes âgées de plus de 60 ans et les publics fragiles qui doivent bénéficier de la deuxième dose de rappel, c'est-à-dire de leur quatrième injection, pour limiter la diffusion du virus et le développement de formes graves. Les personnes éligibles à la deuxième dose de rappel doivent d'ailleurs recevoir dans les prochains jours des mails de sensibilisation de la part de l'Assurance maladie.

Il est recommandé de faire une **deuxième dose de rappel** :

- Pour les personnes de 60 à 79 ans : dès 6 mois après leur premier rappel ou la dernière infection
- Pour les personnes de 80 ans et plus : dès 3 mois après leur premier rappel
- Pour les personnes immunodéprimées : dès 3 mois après leur premier rappel

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant contracté le COVID-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Au 27 juin, dans le Cantal, 82,8 % de la population est vaccinée avec deux doses (81,1% au plan national), 67,3 % avec une dose de rappel (59,8% au

plan national) et 4,4 % avec deux doses de rappel (4,3 % au plan national).

Par ailleurs, le préfet a informé et sensibilisé les élus afin de renforcer l'affichage des consignes, et plus particulièrement à proximité des sites touristiques et des services de transports en communs.

Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation



Jeudi 23 juin, les lauréats du Concours Départemental de la Résistance et de la Déportation étaient reçus en Préfecture.

Accueillis par Wahid Ferchiche, sous-préfet de l'arrondissement d'Aurillac, aux côtés de Mme Marilyne Lutic, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, et M. Robert Labrousse, président du comité départemental du prix de la Résistance et de la Déportation, des élus, de l'ONACVG et du DMD, **les élèves du collège Pierre Galéry de Massiac, du collège Jeanne de la Treilhe d'Aurillac, du collège et du lycée Gerbert d'Aurillac** ont été félicités pour leur participation et la qualité des travaux présentés.

Ce concours s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et contribue à entretenir et défendre les valeurs de notre pays. Les élèves ont dignement honoré la mémoire de tous les combattants, résistants, déportés, victimes de la Seconde Guerre Mondiale, en exprimant leur attachement au devoir de mémoire.

[Consulter la liste des lauréats](#)

Cérémonie de remise de la Croix du Combattant au titre des Opérations Extérieures



Jeudi 23 juin, le préfet du Cantal Serge Castel, a reçu en préfecture 6 récipiendaires pour la cérémonie de remise de la Croix du Combattant au titre des Opérations Extérieures.

En présence de Mme Schultz directrice de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Cantal, du Lieutenant Colonel Perret de la Délégation Militaire Départementale du Cantal, de représentants d'associations d'anciens combattants, le préfet les a décorés et félicités pour leur engagement.

Il a rappelé que les titulaires de la carte du combattant sont aujourd'hui dépositaires des valeurs du monde combattant et constituent des exemples de courage, d'abnégation et de solidarité.

Dans le cadre de cette cérémonie, Mme Schultz a présenté l'exposition «OPEX, mémoires combattantes et engagement français en opérations extérieures» installée dans les salons de l'hôtel préfectoral à cette occasion.

Opération Tranquillité Vacances



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez
de la surveillance de votre domicile

en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**



Scannez le QR code pour
vous inscrire en ligne



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Dans le cadre de la modernisation du ministère de l'Intérieur, il est désormais possible de faire vos démarches via une plate-forme unique et commune à tous nos services (Police nationale, Gendarmerie nationale, Préfecture de police) afin de bénéficier de l'opération tranquillité vacances.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- soit en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix ;
- soit en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr

S'inscrire au dispositif

Restez vigilants face au risque de noyades

- surveillez en permanence les enfants,
 - privilégiez les zones de baignade surveillée,
 - lors de fortes chaleurs, attention au choc thermique.
- => En cas d'urgence, contactez immédiatement le 18 ou le 112

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



6ème comité de suivi Petites Villes de Demain



A l'automne 2020, 26 lauréats du programme "Petites Villes de Demain" dans le Cantal ont été désignés par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités. Ce programme est piloté par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), dont le Préfet est délégué territorial.

Chaque "Petite ville" (moins de 20 000 habitants) a désormais mis en place sa propre gouvernance, recruté son chef de projet, et identifié ses propres enjeux de revitalisation. La DDT (direction départementale des territoires) organise régulièrement des comités de suivi, dans l'objectif de rendre compte des avancées du programme au cœur des territoires, de créer une émulation et de favoriser les échanges de pratique.

Trois tables rondes ont été organisées lors de ce 6° comité de suivi départemental. Elle ont traité diverses thématiques ayant en commun l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants du bassin de vie de ces "petites centralités", tout en prenant en compte la nécessaire transition écologique. Parmi les projets présentés par les maires eux-mêmes : la pérennisation des commerces et des services (Naucelles), la mise en place d'actions culturelles et festives (Massiac) ou encore les réflexions inhérentes au réaménagement d'un centre bourg (Sansac de Marmiesse).

Ce 6° comité a montré l'importante dynamique à l'œuvre sur les territoires. Le comité a été l'occasion de remercier Chloé Rutault, en charge du suivi du programme à la DDT, pour le travail accompli, et de lui souhaiter bonne continuation dans ses nouvelles missions.

Sécheresse - forte dégradation de la disponibilité de la ressource en eau

Suite à un printemps avec un déficit pluviométrique très marqué et des épisodes caniculaires, les débits des différentes rivières du département du Cantal poursuivent leur baisse et franchissent dans l'Est du département les seuils induisant des restrictions des usages de l'eau. Le reste du département demeure en situation de vigilance.

Aussi, afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques et anticiper toute dégradation potentielle de la situation hydrologique, un arrêté préfectoral fixant les premières restrictions des usages de l'eau a été pris (<http://www.cantal.gouv.fr/secheresse-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-a7957.html>).

La situation étant très évolutive, un nouvel arrêté de renforcement, éventuellement d'allègement des restrictions pourra être pris rapidement en fonction des conditions météorologiques.

Néanmoins, il est important, en tout temps de **maintenir un usage raisonné et économe de la ressource en eau.**

Pour rappel, il existe 4 niveaux de vigilance :

Vigilance, Alerte, Alerte renforcée, Crise.

A chaque niveau de vigilance correspond des restrictions des usages de l'eau.

Retrouvez l'ensemble des restrictions par niveau : <http://www.cantal.gouv.fr/secheresse-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-a7957.html>

En fonction de la situation hydrologique du département, le préfet peut être amené à prendre des mesures restrictives afin de préserver la ressource en eau.



Pour en savoir plus

Présentation du rapport d'activités des Services de l'Etat 2021



Vendredi 24 juin 2022, Serge Castel, préfet du Cantal, a présenté devant le Conseil départemental le rapport d'activité des Services de l'État dans le Cantal pour l'année 2021.

À cette occasion, M. le préfet est revenu sur le contexte de ces dernières années et des crises qui ont mis à l'épreuve le territoire et ses acteurs. Il a tenu à saluer la mobilisation de tous les agents de l'État, et plus largement de tous les acteurs du territoire qui œuvrent à leurs côtés.

Ces situations de crise ont aussi été révélatrices du potentiel du territoire et de la capacité des acteurs à se mobiliser, à travailler ensemble, à innover.

Le préfet a également souligné l'esprit de solidarité des élus et des cantaliens, en précisant qu'il fallait s'appuyer sur cette capacité à se rassembler dans les moments difficiles pour engager des transformations profondes et durables du territoire.

Consulter le rapport d'activités

Service de la représentation de
l'Etat
et de la communication
interministérielle
Tél. : 04 71 46 23 00
pref-communication@cantal.gouv.fr



www.cantal.gouv.fr

© 2022 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)



[Voir la version en ligne](#)